



Préavis suite à une démission qui court

Par **viva2008**, le **18/06/2008** à **15:45**

bonjour,

Actuellement commercial dans une PME, j'ai décidé de démissionner, le poste ne correspondant plus à mes attentes.

Pour éviter une démarche trop "procédurière" car je souhaite rester en bon terme avec mon patron actuel, j'ai d'abord été le voir pour lui annoncer ma démission verbalement (le code du travail n'imposant aucune forme particulière pour démissionner) qq jours plus tard, (après un déplacement de sa part, je lui ai remis une lettre de démission, qu'il n'a toujours pas contresigné.

Je sais qu'il a été surpris de ma démission, il fait trainer les démarches et je n'ai plus confiance en lui.

Pour clarifier ma date de départ (qui pour moi est maintenue à un mois après mon annonce verbale) j'ai eu l'idée de lui envoyer une lettre avec AR détaillant et récapitulant tous les faits datés. qu'est ce que je dois mettre dans cette lettre? j'ai déjà un entretien dans une autre entreprise et je ne souhaite pas rallonger ce préavis par peur que cela me passe sous le nez...

Merci

Par **Marion2**, le **18/06/2008** à **19:02**

Vous indiquez simplement dans votre lettre recommandée A/R, que vous donnez votre

démission et que vous ne ferez plus partie du personnel à partir de telle date.
Vérifiez bien le délai du préavis à donner.